



Association des Vignerons pour le Développement du Vignoble du Lot

Pôle Viti-Vinicole – 46140 Anglars Juillac
Tél : 05 65 23 22 22(cahors) – Tél : 05 65 20 81 77 (Anglars)

AVDVL

Nos réf. : VD/VLM/13/3-01

Anglars-Juillac le 17/03/2020

Monsieur,

Compte tenu de la situation inédite que vit à l'heure actuelle notre pays face à l'épidémie de COVID-19, la Chambre d'Agriculture du Lot a suspendu, depuis lundi 16/03/2020, l'accès du public à l'ensemble de ses locaux et antennes dans le département.

Ses Agents en charge d'accompagner les viticulteurs dans le dépôt des dossiers de Restructuration et d'Aides aux Investissements Vitivinicoles, respectent les directives de confinement ordonnées par le Gouvernement et ne sont plus en mesure d'aider aussi efficacement les adhérents de l'AVDVL.

Nous tenons à vous informer que nos viticulteurs Lotois se verront très certainement dans **l'incapacité de poursuivre leur programme de travail en matière de plantation, palissage, arrachage, et réalisation des investissements viti-vinicoles**, en raison de :

- la pénurie de main d'œuvre interne aux exploitations engendrée par l'obligation de confinement.
- la pénurie de main d'œuvre externe aux exploitations (prestataires de service pour plantation)
- Les difficultés d'approvisionnement actuelles (livraison des plants par les pépiniéristes, livraison du matériel de palissage etc etc)

Face à l'ensemble de ces difficultés inédites, l'AVDVL ainsi que les syndicats viticoles Lotois, demandent à **repousser, voire annuler**, la date limite de dépôt des demandes d'aides à la Restructuration initialement prévue le 30 avril, **pour les exploitations souhaitant poursuivre leur programme de restructuration**.

Mais surtout, compte tenu de la situation économique de nos exploitations déjà très fragilisées par les gels 2017 et 2019, qui va s'empirer très fortement avec la crise que nous sommes en train de vivre, et l'impossibilité technique de réaliser les plantations, nous vous demandons **de lever les sanctions encourues suite à la non consommation des Autorisations de Plantations Nouvelles, voire de les prolonger pour permettre à ceux qui le pourront, de réaliser les chantiers ultérieurement**.

Comptant sur votre compréhension, veuillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Vincent DOLS
Président AVDVL

Maurin BERENGER
Président du Syndicat AOC Cahors



David GIRARD
Président du Syndicat IGP Côtes du Lot



